



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dispositif éco énergie tertiaire

17 mai 2022



Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

Dispositif Eco-Energie Tertiaire

Règles du Webinaire

- Gardez vos micros coupés
- Questions dans l'onglet « conversation »
- Le webinaire est enregistré

Programme du Webinaire

Accueil & Introduction

1. Contexte de l'obligation
2. Bâtiments concernés
3. Principes du dispositif
4. Les principales échéances calendaires
5. Définition de l'assujettissement
6. Plateforme OPERAT
7. Ressources et contacts
8. Questions / Réponses

Dispositif Eco-Energie Tertiaire

Introduction par Gilles François

Vice-Président du Syane en charge de la Maitrise de l'Energie et de la Transition Energétique

Intervenants

Syane :

- Lucas Riedinger – Chef d'équipe Conseil Energie
- Cécile Bernes – Conseillère Energie

DDT 74 :

- Aude Magdelenat - Chargée de mission - performance énergétique dans le bâtiment
- Jean-Luc Paday - Chargé du portage transition énergétique



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. LE CONTEXTE DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Une obligation réglementaire issue de la loi ELAN

- Qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire
- pour lutter contre le changement climatique
- De forts enjeux sur le parc tertiaire en France :
 - 973 millions de m² dont 100 millions m² de bâtiments de l'État et 280 millions m² de bâtiments des collectivités territoriales ;
 - 1/4 des constructions existantes ;
 - 1/3 de la consommation d'énergie des bâtiments (*le bâtiment représente 46 % de l'énergie finale consommée*).
- Textes encadrant cette obligation :
 - *L'article 175 de la loi ELAN (23 novembre 2018) fixe des objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires (codifié L174-1 au Code la construction et de l'Habitation) ;*
 - *Le décret n°2019_771 du 23 juillet 2019 (appelé décret tertiaire) qui vient préciser les modalités d'application de cette obligation*
 - *Différents arrêtés (méthode, valeur absolue, etc.) parus et à venir*

Un objectif de réduction de la consommation d'énergie finale de 60 % d'ici 2050

- **3 paliers successifs de diminution de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire (par rapport à une année de référence, 2010):**
 - - 40 % d'ici 2030 ;
 - - 50 % d'ici 2040 ;
 - - 60 % d'ici 2050.
- **Ces objectifs sont en cohérence avec les ambitions climatiques de la France et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.**
- **Des objectifs spécifiques pour les collectivités :**
 - de Maîtrise des dépenses, de résilience et d'attractivité (*valorisation de son patrimoine*) ;
 - d'exemplarité pour les bâtiments publics.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. LES BÂTIMENTS CONCERNÉS

Les bâtiments du secteur tertiaire, publics et privés ...

- Le secteur tertiaire comprend le :

- Tertiaire marchand : *commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hôtellerie-restauration, information-communication*
- Tertiaire non-marchand : *administration publique, enseignement, culture, sport, etc.*

- De nombreux bâtiments concernés pour les collectivités :

- *Bureaux*
- *Établissements scolaires*
- *Gymnases, piscines, salles de spectacles, musées, etc.*
- *Établissements de santé*
- *Gares, aéroports,*
- *Logistiques*
- *Etc.*



Le dispositif concerne autant les propriétaires que les preneurs à bail des bâtiments assujettis

→ « Fiche catégories d'activités assujettis Eco Energie Tertiaire sur OPERAT »

... dont la surface d'activités tertiaires (ou le cumul) est égale ou supérieure à 1 000m² (Surface de plancher)

3 cas de figure pour lesquels les bâtiments tertiaires sont soumis au dispositif, quelle que soit leur année de mise en service :



Sont exemptés : les constructions provisoires, les lieux de culte, les activités à usage opérationnel à des fins de défense, de sécurité civile ou de sûreté intérieure du territoire



Bâtiment
d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire.

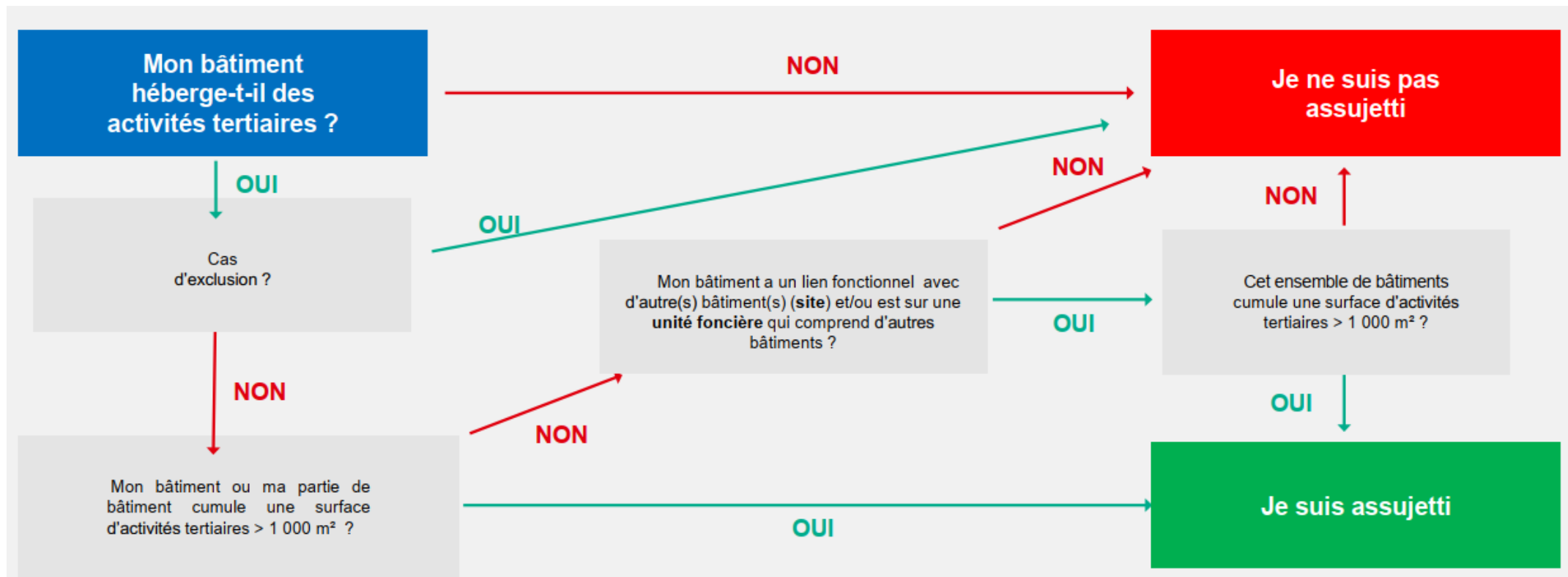


Toutes parties d'un bâtiment
à usage mixte hébergeant des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est égal ou supérieur à 1 000 m².



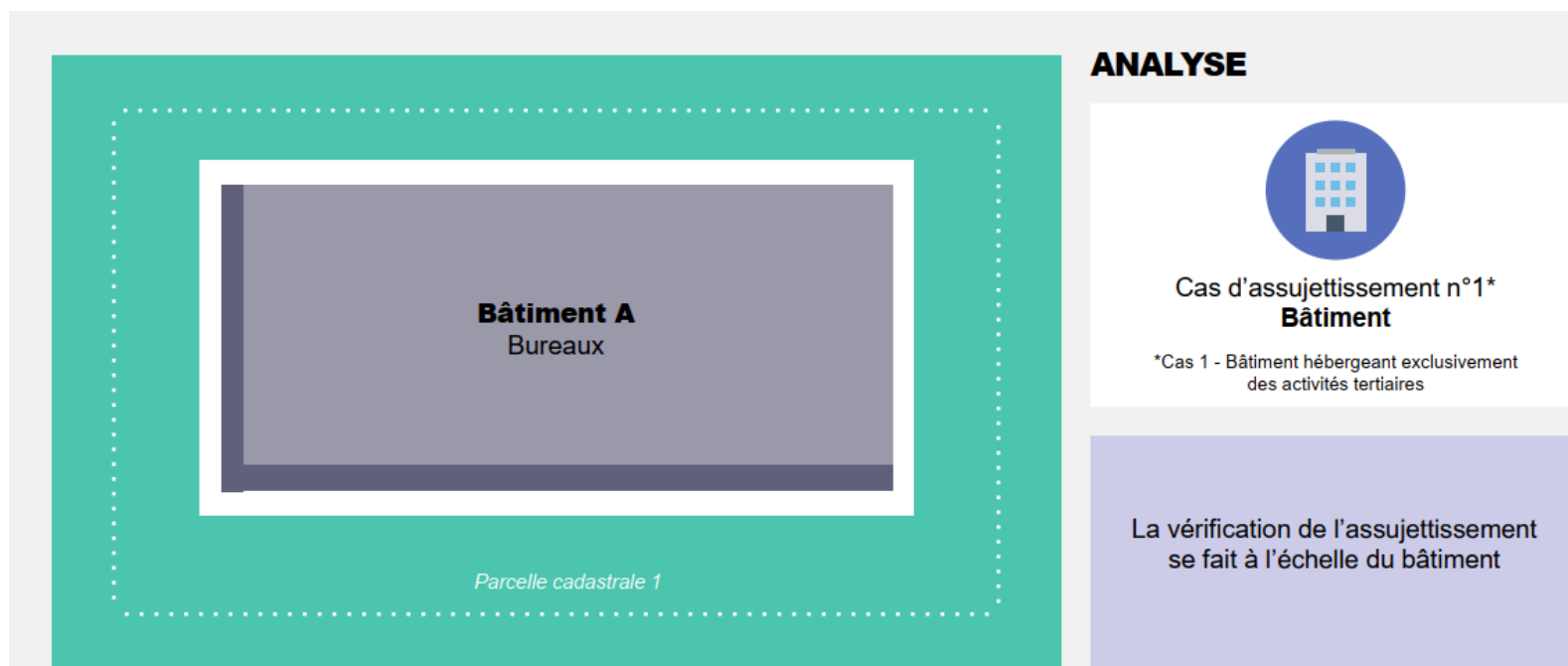
Tout ensemble de bâtiments
situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000 m².

Suis-je assujetti au dispositif Eco Energie Tertiaire ?



Exemples de cas d'assujettissement

Cas 1 : Bâtiment d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire : Mono-occupation ou multi-occupation



Exemples de cas d'assujettissement

Cas 2 : Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est supérieure à 1 000 m²

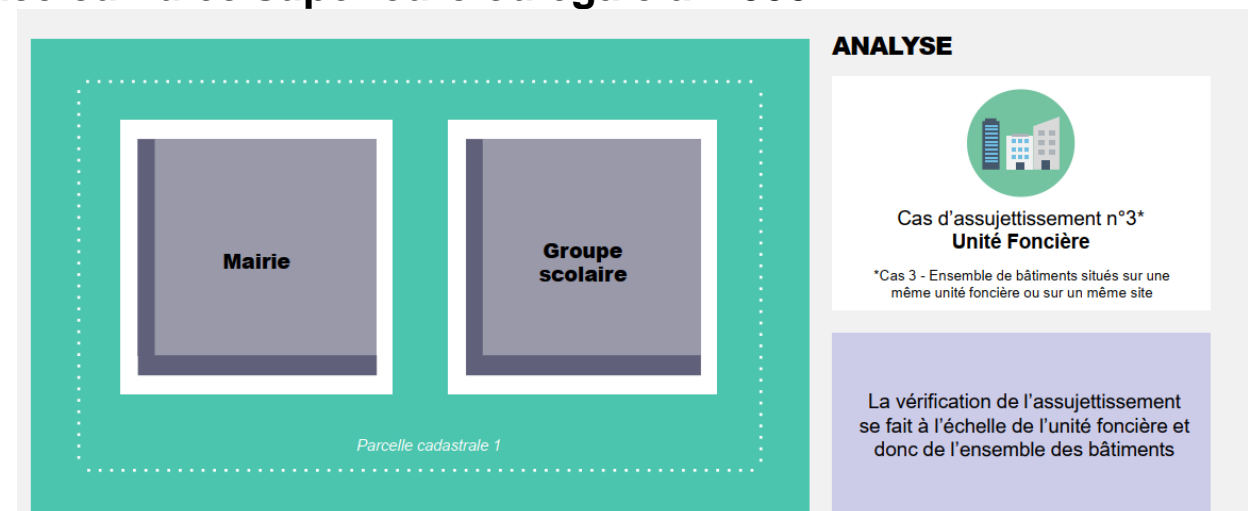
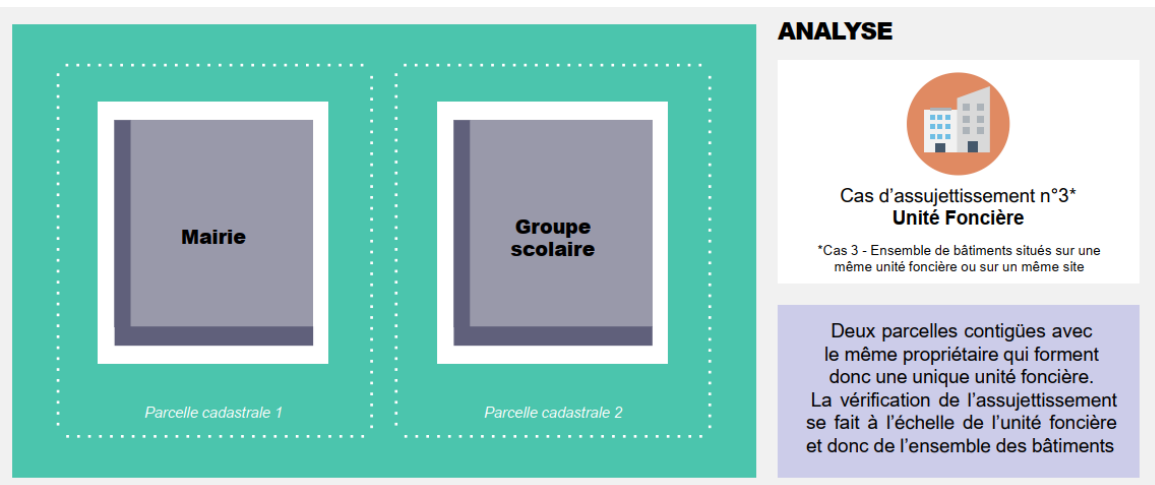


Exemples de cas d'assujettissement

Cas 3 : Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m²

Notion d'unité foncière

Un îlot de propriété d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision



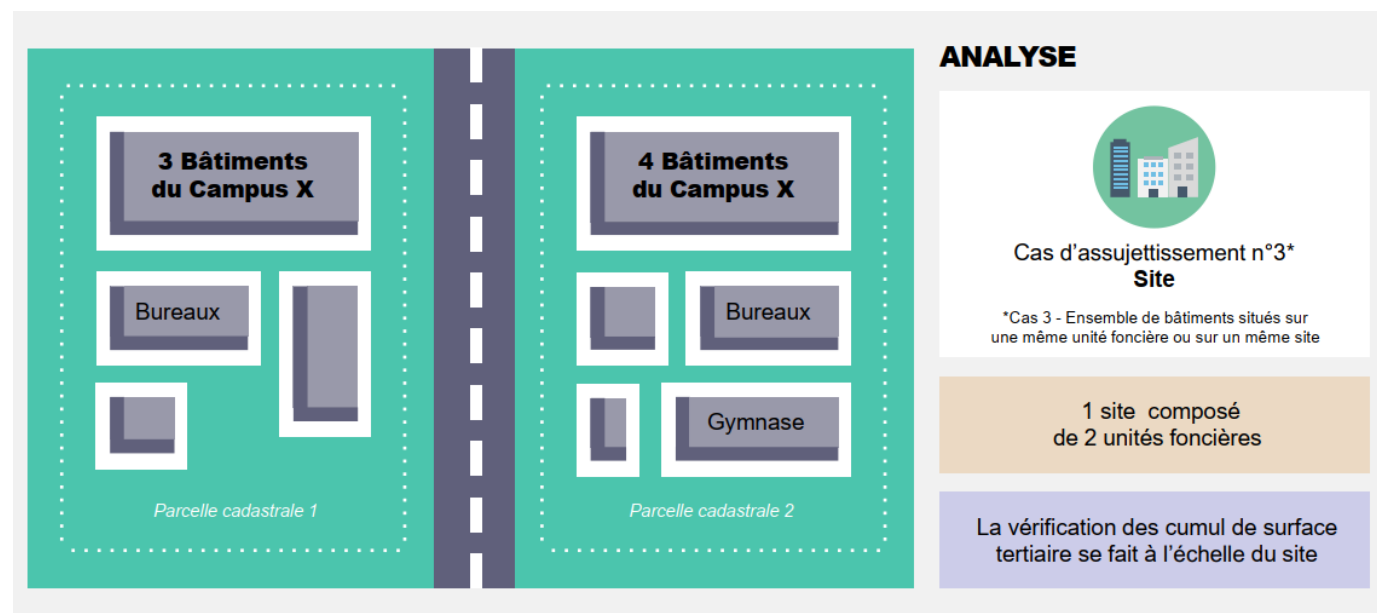
Exemples de cas d'assujettissement

Cas 3 : Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m²

Notion de site

Un site correspondant à un établissement comportant plusieurs bâtiments. Cette notion s'apprécie par l'existence d'une ou plusieurs entités fonctionnelles dont l'exploitation est assurée par la même entité juridique

Ex : établissement d'enseignement ou hospitalier, site industriel, etc.





**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

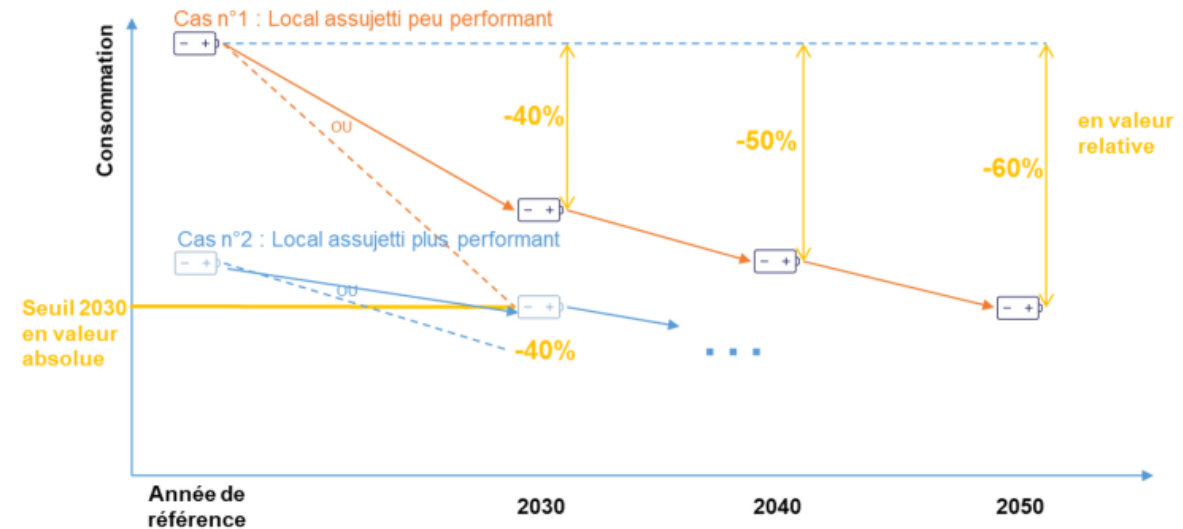
*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. LE PRINCIPE DU DISPOSITIF

Une atteinte des objectifs selon deux modalités

• Respect des objectifs en valeur relative (%) :

- - 40 % en 2030 ;
- - 50 % en 2040 ;
- - 60 % en 2050 ;
 - *Par rapport à une année de référence, comprise entre 2010 et 2019, à défaut la première année saisie sous la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) ;*
 - *Mesurée en énergie finale, tout usage énergétique confondu (consommation disponible sur la facture) ;*
 - *Ajustée en fonction des variations climatiques, automatiquement affectées par la plateforme OPERAT ;*
 - *Qualifiée par les données d'occupation et d'intensité d'usage renseignées par l'assujetti.*



Une atteinte des objectifs selon deux modalités

• Respect des objectifs en valeur absolue :

- **Atteinte, par décennie, d'une consommation d'énergie seuil, définie en fonction de la catégorie du bâtiment**
 - *Une valeur absolue est définie par arrêté pour chaque catégorie d'activité tertiaire et pour chaque décennie*
 - *Un arrêté est paru pour les bureaux et établissements scolaires*
 - *Qui inclus tous les usages énergétiques sur une année*
 - *Le seuil, exprimé en Kwh/m²/an d'énergie finale, est fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de la même catégorie d'activité et des meilleures techniques disponibles*
 - *Il tient compte d'indicateurs d'intensité d'usages propres à chaque typologie d'activité*
 - *Les valeurs à respecter sont fixées avant le début de chaque décennie et les objectifs doivent être atteints à chaque échéance (2030, 2040, 2050).*

Plusieurs leviers d'actions disponibles :

- Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâtiment ;
- Installer des équipements performants et des dispositifs de contrôle et de gestion active des équipements ;
- Optimiser l'exploitation des équipements ;
- Adapter les locaux à un usage économe en énergie et inciter les usagers à adopter un comportement écoresponsable

• Possibilité de modulation des objectifs en cas de :

- Contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales
 - Dossier technique à réaliser ;
- Changement d'activité, évolution du volume d'activité ;
 - automatique
- Disproportion économique
 - Dossier technique à réaliser au plus tard 5 ans après la première saisie sous OPERAT (30/09/2027).

Une obligation de remontée des données de consommations sur l'outil OPERAT

- Remontée des consommations de 2020 et 2021 et des données de référence (consommation de référence, indicateurs d'usage, etc.) au plus tard pour le 30/09/2022 sur OPERAT
 - <https://operat.ademe.fr>
- Chaque année l'assujetti (propriétaire et/ou occupant) devra déclarer les consommations de ses locaux tertiaires sur OPERAT
 - Avant le 30 septembre de chaque année ;
 - La plateforme délivrera une attestation annuelle en retour comportant la notation Eco Energie Tertiaire par local ;
 - Cette notation qualifie l'avancée de l'assujetti dans la démarche de réduction de sa consommation énergétique (niveau insatisfaisant à excellent) ;
 - Interopérabilité possible avec les outils de suivi des consommations.



Un dispositif de sanction reposant sur le principe du Name & Shame pourra s'appliquer à l'assujetti après mise en demeure de :

- **Non transmission des informations sur OPERAT ;**
- **Non remise d'un programme d'actions en cas de non-atteinte des objectifs ;**
- **Elle pourra être complétée d'une amende administrative (jusqu'à 1500€ pour les personnes physiques et 7500€ pour les personnes morales).**

OPERAT vous permettra également de :

- **Comparer la performance énergétique de bâtiment à différentes mailles géographiques (départementale, régionale, nationale) ;**
- **Trouver des informations sur le dispositif (FAQ, guide méthodologique, fiches retour d'expérience, tutoriels vidéos, etc.).**

- **Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site du cerema (webinaires en replay, fiches décryptage, etc.) :**
 - www.cerema.fr

- **2022, une année d'apprentissage pour s'informer, se familiariser avec OPERAT et passer à l'action**
- **Mode opératoire préconisé :**
 - **Vérifier son assujettissement ;**
 - **Comprendre les données et collecter les informations demandées ;**
 - **Effectuer les déclarations attendues sur OPERAT.**

Par ailleurs, de nombreux dispositifs financiers peuvent vous accompagner dans le financement de vos projets de rénovation énergétique

- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE) ;**
- **La banque des territoires ;**
- **Les aides à l'ingénierie de l'Ademe ;**
- **Les dotations de soutien de l'État (DSIL/DSID/DETR) ;**
- **Le programme ACTEE ;**
- **Les subventions FEDER fléchées par la région ;**
- **Les aides locales et régionales, le fonds de concours des EPCI ;**
- **L'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), dans le cadre des opérations quartiers prioritaires de la ville, peut financer la rénovation des bâtiments scolaires ;**
- **l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) peut apporter un financement dans le cadre des programmes petites villes de demain**

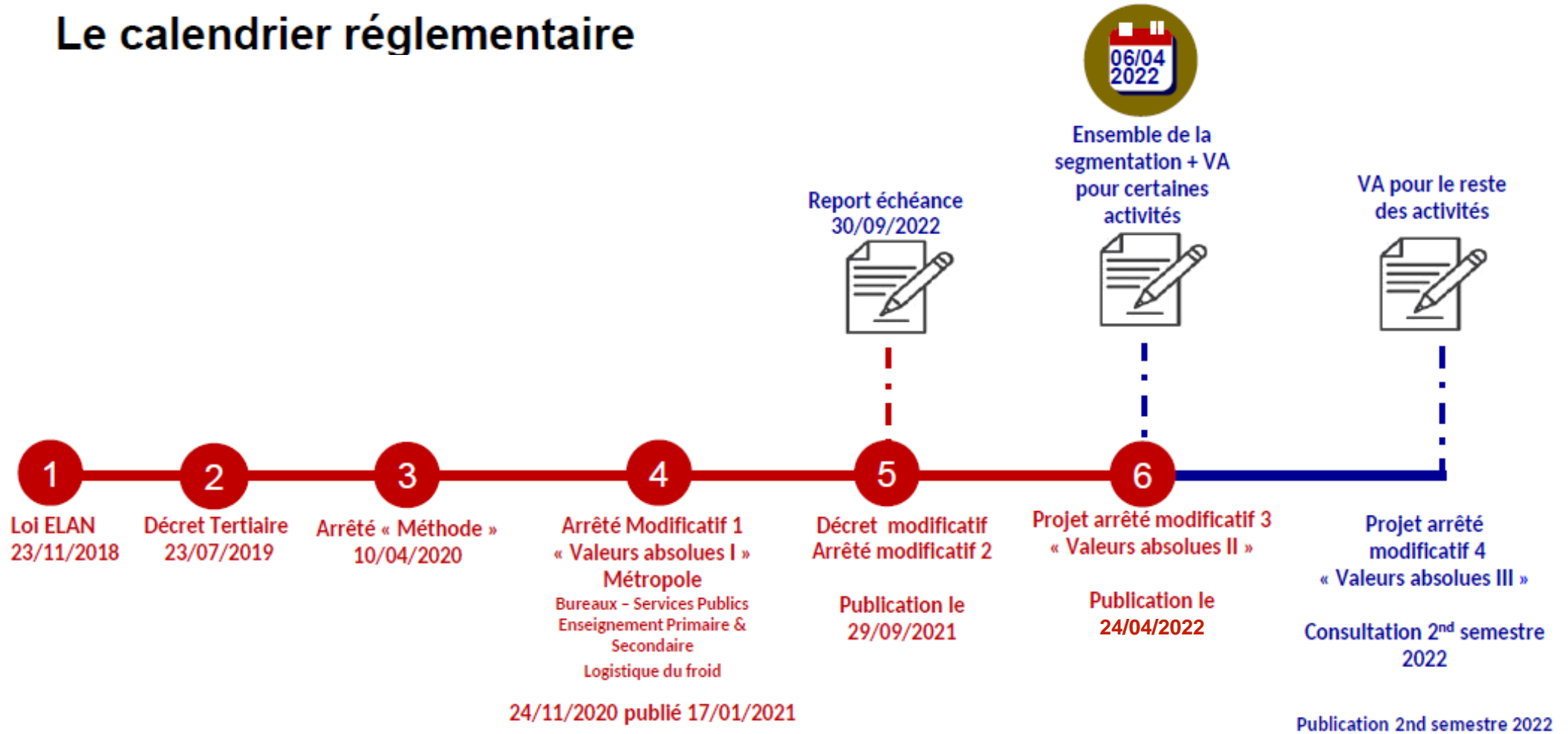


**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

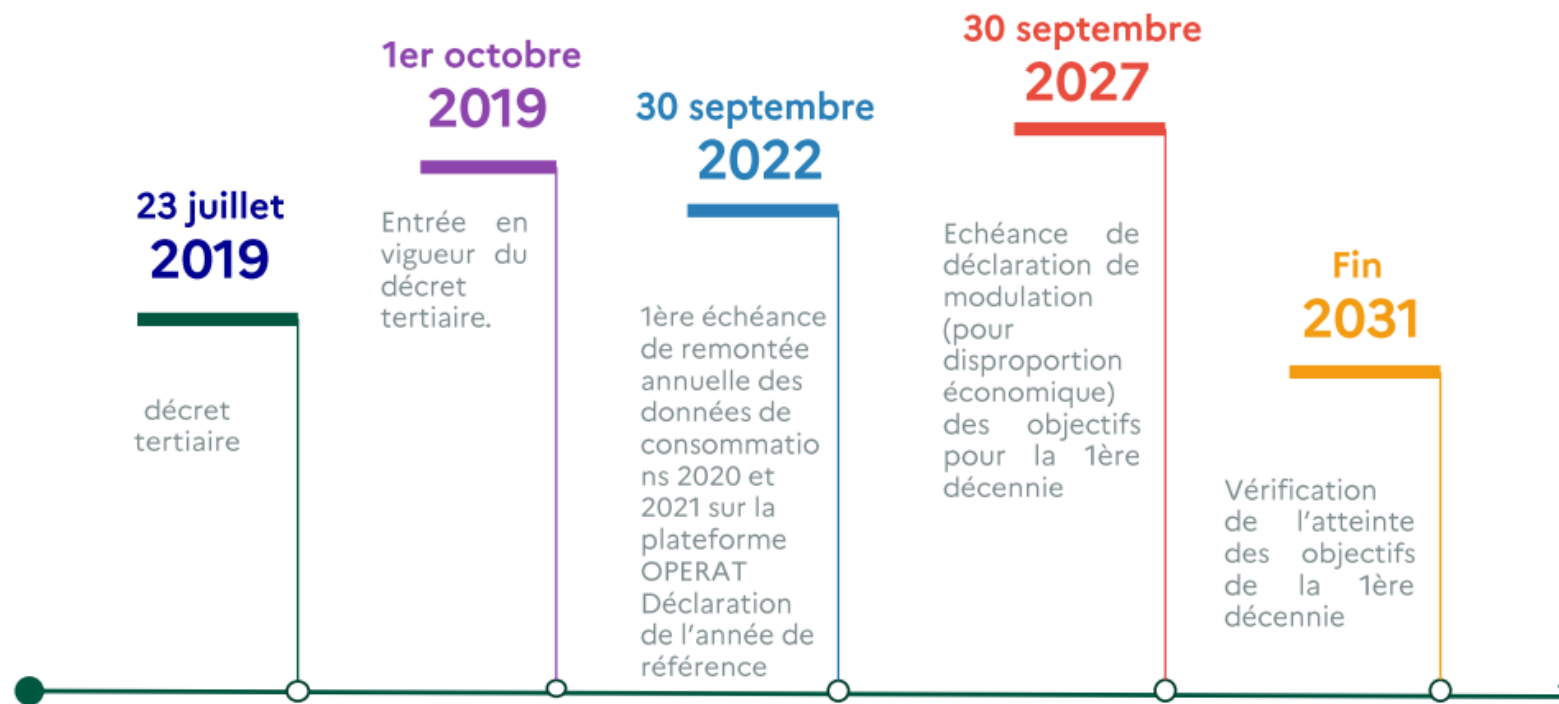
*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. LES PRINCIPALES ÉCHÉANCES CALENDAIRES

Le calendrier réglementaire



Un rappel des jalons réglementaires



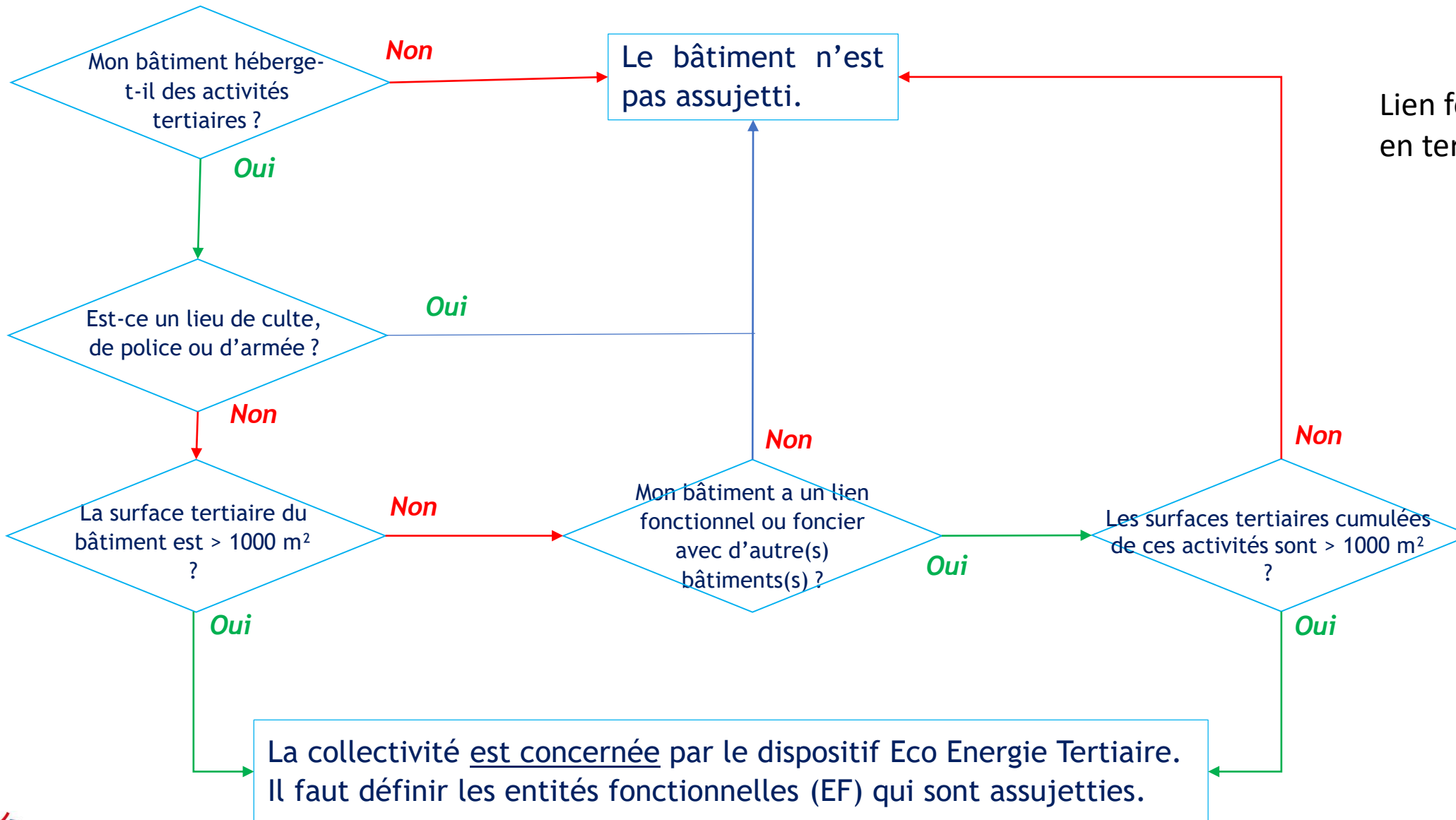
5. Définition de l'assujettissement

17 mai 2022

Assujettissement - définition

Lien foncier = même
unité foncière

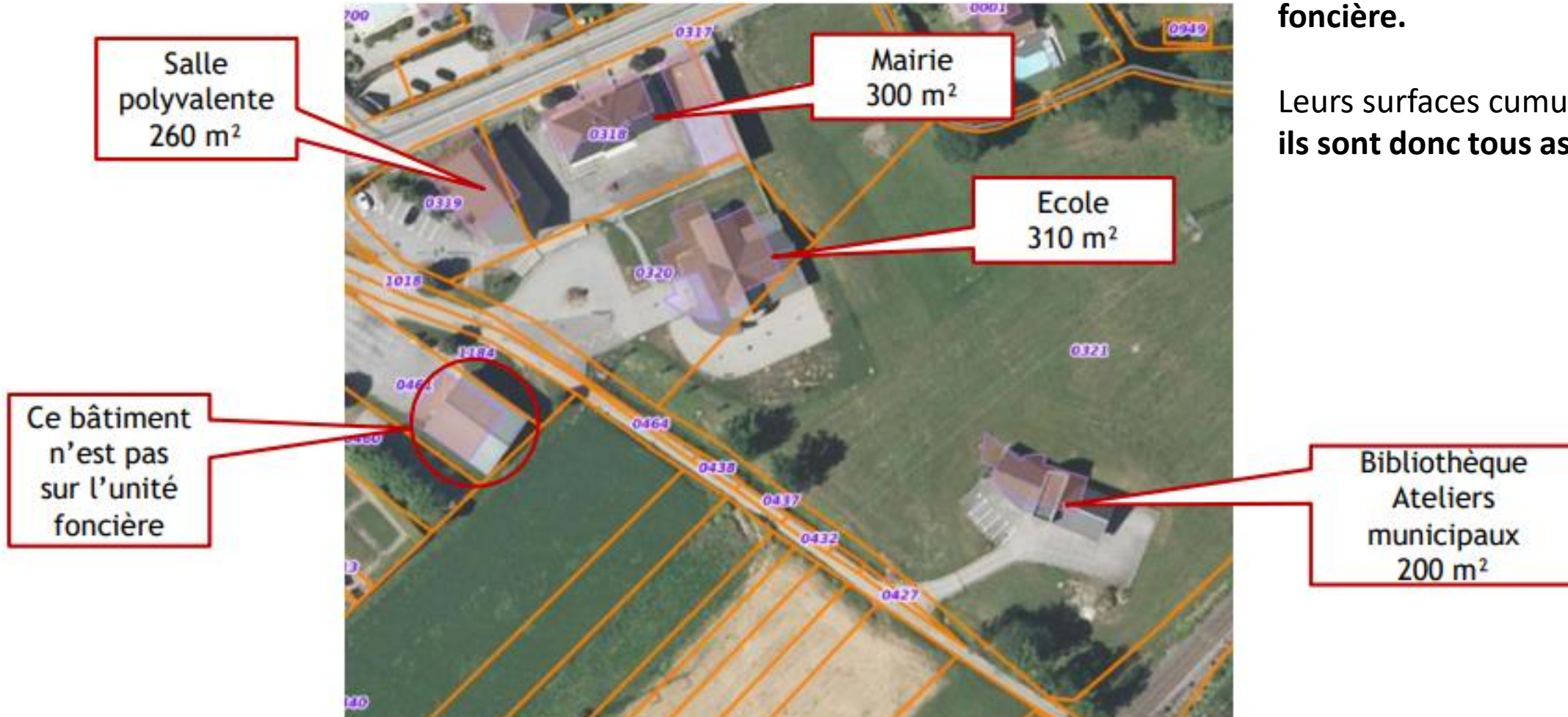
Lien fonctionnel = lien
en terme d'activité



Assujettissement – unité foncière

La salle polyvalente, la mairie, l'école, la bibliothèque et les ateliers municipaux sont **sur la même unité foncière**.

Leurs surfaces cumulée est $> 1\ 000\text{m}^2$, ils sont donc tous assujettis



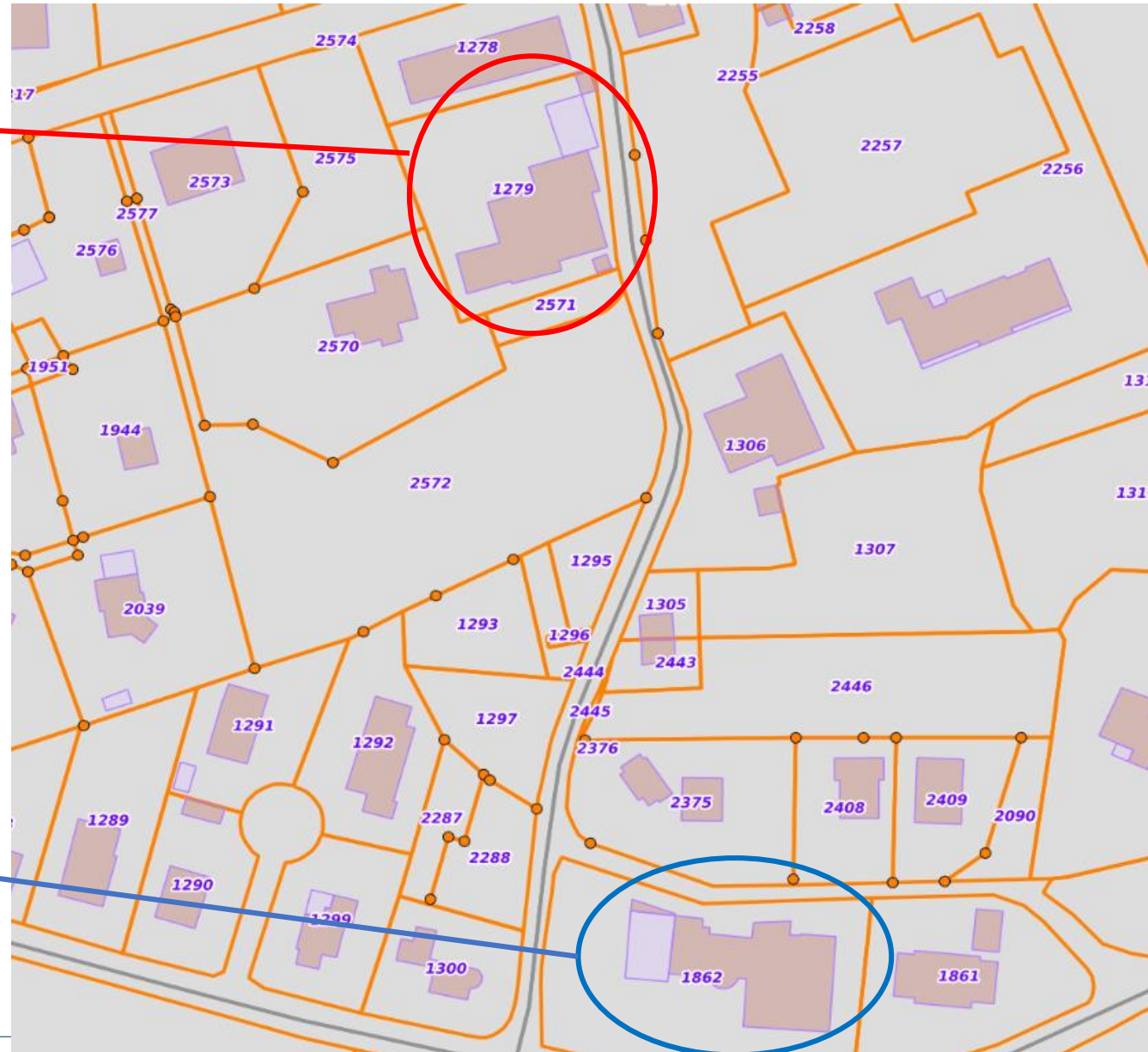
Assujettissement – unités fonctionnelles

Ecole maternelle = 530 m²

Le réfectoire est utilisé par l'école maternelle, il y a donc **un lien fonctionnel**.

Les 2 surfaces cumulées sont > 1 000m², l'école maternelle est assujettie en même temps que l'école primaire

Ecole primaire + réfectoire = 700 m²



Assujettissement – entités fonctionnelles

Entité fonctionnelle (EF) = Ensemble des surfaces rattachées à une même activité avec les mêmes propriétaires / occupants

Exemple d'un bâtiment :

Logements communaux : activité
non tertiaire = non assujettis

Bureaux mairie + salles associatives
= EF2

Cantine scolaire
= EF1



La surface et les consommations des logements ne devront pas être pris en compte.

EF2 sera une entité à part entière.

EF1 sera rattachée à l'établissement correspondant au groupe scolaire.

Recueillir les données - consommations

- I. Identifier les points de comptage et si besoin, la répartition des consommations :
 - 1) Une seule entité fonctionnelle → récupérer les données de consommations
 - 2) Plusieurs entités fonctionnelles → définir la répartition des consommations
Soit à l'aide de sous-compteurs s'ils sont en place.
Soit à l'aide d'une répartition surfacique le temps de mettre en place des sous-compteurs.
- II. Récupérer les consommations 2020 et 2021 (toutes énergies confondues)
- III. Définir l'année de référence pour le calcul de l'objectif
 - 1) A choisir entre 2010 et 2019
 - 2) Doit comporter 12 mois glissants (pas forcément en année civile)
- IV. Récupérer les consommations de l'année de référence
- V. Se munir des numéros SIRET et SIREN de la collectivité et des bâtiments assujettis

6. Plateforme OPERAT

Création de comptes

17 mai 2022

Plateforme OPERAT - présentation

Lien de connexion : <https://operat.ademe.fr/#/public/home>

La plateforme OPERAT a pour vocation de mutualiser les données liées au dispositif éco énergie tertiaire. Il est nécessaire à la collectivité de créer un compte afin de déclarer les bâtiments assujettis



OPERAT
Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Création d'un
compte

S'inscrire

Se connecter



RESSOURCES

FAQ

CONTACT

Bienvenue sur OPERAT,

Plateforme de recueil et de suivi des
consommations d'énergie du secteur tertiaire

En savoir plus



Plateforme OPERAT – création d'un compte

- Type d'accès
- Structure et établissement assujettis
- Profil utilisateur
- Confirmation

Vous êtes sur le point de créer un compte d'accès à la plateforme OPERAT.

Vous devez être habilité par la structure pour laquelle ce compte est créé. Dans le cas contraire, la création de ce compte constitue une usurpation d'identité qui est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 226-4-1 du Code pénal).

Êtes-vous ? *

- Membre d'une structure assujettie
- Prestataire mandaté par une structure assujettie

Vous créez le compte pour votre collectivité, vous êtes donc « membre d'une structure assujettie »

Annuler

Suivant


Plateforme OPERAT – création d'un compte

● Type d'accès — ● **Structure et établissement assujettis** — ● Profil utilisateur — ● Confirmation

Quelle est la nature de votre structure assujettie ? *

Commune

Choisir dans le menu déroulant la nature de votre collectivité

Quel est le type de l'identifiant de votre établissement assujetti ? * 

Pour rechercher le numéro SIRET d'un établissement, [cliquez ici](#)

SIRET

Autre

Entrer le numéro SIRET

Quel est l'identifiant de votre établissement assujetti ? *

Je ne connais pas le SIRET de mon établissement assujetti

Ou le numéro SIREN si la structure n'a pas de numéro SIRET

SIREN de votre structure assujettie *

Votre établissement assujetti *

Précédent

Suivant

Plateforme OPERAT – création d'un compte

Votre adresse courriel professionnelle *

Votre nom *







Votre prénom *

Votre numéro de téléphone *

Remplir les coordonnées
de la commune

Quel est votre profil ? *

Il n'y a pas de représentant légal ni de référent sur cette structure, c'est pourquoi les autres profils ne sont pas sélectionnables. Si c'est votre cas, vous pouvez sélectionner l'un de ces 2 profils. Sinon, veuillez inviter la ou les personne(s) concernée(s) à se créer un profil référent ou représentant légal sur cette structure.

- Représentant légal 
- Référent 
- Correspondant 
- Gestionnaire technique 
- Gestionnaire immobilier 
- Exploitant 
- Observateur 

Choisir le profil adapté

Un profil « Représentant
légal » sera obligatoire

Je certifie exactes les informations fournies et déclare sur l'honneur, être habilité par la structure juridique pour laquelle le compte est créé *

J'ai lu et j'accepte que l'ADEME collecte mes données afin de garantir la bonne utilisation des services offerts et reconnais avoir pris connaissance de sa [politique de protection des données personnelles](#).*

J'accepte de recevoir des actualités de l'ADEME. Vous pourrez vous désabonner à tout moment via le lien de désinscription en bas de nos e-mails.

Précédent

Valider

Plateforme OPERAT – création d'un compte

- Représentant légal ⓘ Représente légalement la structure et possède tous les droits sur toutes les fonctionnalités
- Référent ⓘ Possède tous les droits sur toutes les fonctionnalités
- Correspondant ⓘ Possède des droits en écriture sur les fonctionnalités de déclaration, et de droits de lecture sur certaines fonctionnalités de paramétrage.
- Gestionnaire technique ⓘ
- Gestionnaire immobilier ⓘ Ces deux profils disposent uniquement des droits en écriture sur les fonctionnalités de déclaration
- Exploitant ⓘ Habilité à renseigner les données de consommations des établissements
- Observateur ⓘ Dispose uniquement des droits de lecture sur les fonctionnalités de déclaration

Plateforme OPERAT – création d'un compte

Une fois le premier compte créé, il est possible d'en ajouter

1) Cliquer sur "Paramétrage" et "Utilisateurs"

2) Cliquer sur "Liste"

The screenshot shows the OPERAT platform interface. At the top, there is a navigation menu with the following items: ACCUEIL, STRUCTURE, EFA, CONSOMMATIONS, PARAMÉTRAGE, CONTACT, RESSOURCES, and FAQ. The 'PARAMÉTRAGE' menu item is highlighted with a blue underline, and a dropdown menu is open below it, containing the following options: Utilisateurs, Import de comptes utilisateurs, Validation des comptes utilisateurs, and Sécurité OPERAT. A red arrow points from the text '1) Cliquer sur "Paramétrage" et "Utilisateurs"' to the 'Utilisateurs' option in the dropdown menu. Below the navigation menu, there is a section titled 'Liste des utilisateurs' with a brown header. Underneath this header, there is a 'Liste' tab and a 'Filtres de recherche' section. A red arrow points from the text '2) Cliquer sur "Liste"' to the 'Liste' tab. In the main content area, there is a blue button with a plus icon and the text 'Ajouter un utilisateur'. A red arrow points from the text '3) Ajouter un utilisateur' to this button. Below the button, there is a text block: 'SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE SAVOIE' followed by a right-pointing arrow and the text 'Référent'.

3) Ajouter un utilisateur

Plateforme OPERAT – création d'un compte

Remplir les données de la même façon que pour le premier compte

Création d'un utilisateur



Structure assujettie SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L AMENAGEMENT
NUMERIQUE DE LA HAUTE SAVOIE (257400085)

Désactivé Activé

Etablissement assujetti *

Courriel *

Nom *

Prénom *

Prestataire mandaté ? *

Non Oui

Profil *

Choisir l'établissement
concerné

Remplir les coordonnées du
titulaire du nouveau compte

Choisir le profil adapté

Annuler

Valider

6. Plateforme OPERAT

Déclaration du patrimoine

17 mai 2022

Plateforme OPERAT – Création d'établissement

Un établissement correspond généralement à un bâtiment

1) Cliquer sur "structure"

ACCUEIL **STRUCTURE** EFA CONSOMMATIONS PARAMÉTRAGE CONTACT RESSOURCES FAQ

Structure

Détail de la structure

Nom	SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L ...	SIREN	257400085	
Code APE/NAF	84.13Z	Adresse siège social	2107 RTE D'ANNECY, 74330 POISY	
Nature	Syndicat Intercommunal (à vocation unique ou à vocation multiple - SIVU ou SIVUM) NAF Sections E et S			

Établissements

2) Ajouter un établissement

[Tout synchroniser](#) | [Ajouter un établissement](#)

Nom ↕	NIC ↕	APE/NAF ↕	Adresse ^	Actions
-------	-------	-----------	-----------	---------

Plateforme OPERAT – Création d'établissement

1) Compléter le numéro
SIRET de l'établissement

Ajout d'un établissement



SIRET * 257400085

Rechercher l'établissement

2) Le rechercher dans la liste

Code APE/NAF

Adresse

Annuler

Enregistrer

Opération à effectuer pour tous les établissements de la collectivité

Des modifications doivent avoir lieu sur la plateforme OPERAT afin d'intégrer les bâtiments ne disposant pas de numéro de SIRET

Plateforme OPERAT – Entités fonctionnelles

1) Cliquer sur "EFA", puis "Déclaration d'une Entité Fonctionnelle Assujettie"

ACCUEIL STRUCTURE **EFA** CONSOMMATIONS PARAMÉTRAGE CONTACT RESSOURCES FAQ

Recherche d'une Entité Fonctionnelle Assujettie
Déclaration d'une Entité Fonctionnelle Assujettie
Import d'Entités Fonctionnelles Assujetties

● Assujettissement ● Cadre de reporting ● Assujettis

Sélectionnez votre qualité d'assujettissement sur cette entité fonctionnelle *

- Propriétaire occupant
- Propriétaire non occupant (propriétaire bailleur, vacance ou propriétaire d'un bien mis à disposition...)
- Preneur à bail ou occupant
- Syndicat ou association de copropriétés (ASL, AFUL...)

Sélectionnez le cas d'assujettissement correspondant à cette entité fonctionnelle *

Cas 1 - Bâtiment hébergeant exclusivement des activités tertiaires (avec ou sans activités accessoires) - Bâtiment totalement tertiaire

- Cas 1a - Une seule entité fonctionnelle (propriétaire occupant unique ou mono locataire)
- Cas 1b - Plusieurs entités fonctionnelles (multi occupations totalement tertiaire)
- Cas 2 - Partie(s) de bâtiments à usage mixte hébergeant des activités tertiaires - Lot(s)
- Cas 3 - Ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site hébergeant des activités tertiaires – Site



2) Choisir le cas correspondant au(x) bâtiment(s)

Plateforme OPERAT – Entités fonctionnelles

Choisir l'établissement concerné, puis "suivant"

Assujettissement **Établissement** Cadre de reporting Assujettis IUB Synthèse

Sélectionnez, dans la liste ci-dessous, l'établissement assujetti sur lequel vous effectuez la déclaration d'entité fonctionnelle.
Si l'établissement que vous souhaitez déclarer n'est pas présent dans la liste, vous pouvez le créer en cliquant sur le bouton « Ajouter un établissement ».

Pour sélectionner un établissement, cliquez sur la ligne correspondante.

[Ajouter un établissement](#)

Raison sociale ↕	Nature d'identifiant	Identifiant ↕	Adresse
------------------	----------------------	---------------	---------

Assujettissement Établissement **Cadre de reporting** Assujettis IUB Synthèse

Veuillez indiquer le cadre de reporting correspondant à votre période de consommations. ⓘ

Pour les premières déclarations de consommations annuelles attendues au 30/09/2022, si les périodes de facturation d'énergies ne concordent pas toutes avec la période de déclaration, il est possible de déclarer des consommations en les rapportant à la période déclarée sur la base des factures avec une règle de calcul (exemples : produit en croix, ratio...) qui devra pouvoir être justifiée en cas de contrôle. Pour les déclarations suivantes, les données de consommations déclarées devront correspondre à la période de déclaration (pour cela, des démarches auprès des Gestionnaires de Réseaux et de Distribution seront peut-être nécessaires).

Exemple : Si la période de déclaration des consommations l'année 2020 est du 15 Janvier 2020 au 14 Janvier 2021, que les factures d'électricité couvrent une période du 15 Janvier au 14 Janvier, mais que les factures de gaz ne sont connues que tous les trimestres et sur une période qui démarre au 22 du mois. Il est possible de déclarer des consommations de gaz sur la base des factures trimestrielles en les rapportant à la période du 15 Janvier 2020 au 14 Janvier 2021 avec une règle de calcul qui doit pouvoir être justifiée en cas de contrôle.

Début de période *

Mois Jour

Puis choisir le début de la période de consommation (à choisir de préférence en fonction des périodes de facturation)

Abandonner Précédent Suivant

Plateforme OPERAT – Entités fonctionnelles

● Assujettissement — ● Établissement — ● Cadre de reporting — ● **Assujettis** — ● IUB — ● Synthèse

Cadre de reporting du 01 Janvier au 31 Décembre

Renseignez les données d'occupation sur votre entité fonctionnelle.

En fonction du cas d'assujettissement et de l'établissement que vous avez sélectionnés aux étapes précédentes, certaines données ont été préremplies automatiquement. Vous devez renseigner les données qui n'ont pas été préremplies.

Note : Des propriétaires et syndicats de copropriétés complémentaires ainsi que des prestataires pourront être renseignés ultérieurement (dans la fiche détaillée de l'entité fonctionnelle accessible depuis l'écran de recherche).

Exemple : Si vous avez choisi la qualité d'assujettissement « Propriétaire non occupant », les informations relatives au propriétaire sont préremplies avec l'établissement que vous avez précédemment sélectionné. Vous devez donc identifier l'occupant de l'entité fonctionnelle.

Propriétaire principal *	Modifier	Occupant *	Modifier	Syndicat ou association de copropriétés principal	Modifier
--------------------------	----------	------------	----------	---	----------

Compléter les renseignements nécessaires qui n'ont pas été automatiquement intégrés (à l'aide des numéros SIREN ou SIRET)

Plateforme OPERAT – Entités fonctionnelles

Assujettissement — Établissement — Cadre de reporting — Assujettis — **IUB** — Synthèse

Renseignez l'identifiant unique bâtementaire des éléments qui composent votre entité fonctionnelle assujettie.

L'Identifiant Unique Bâtementaire (IUB) est constitué à partir des références cadastrales de la parcelle sur laquelle est située l'entité fonctionnelle assujettie.

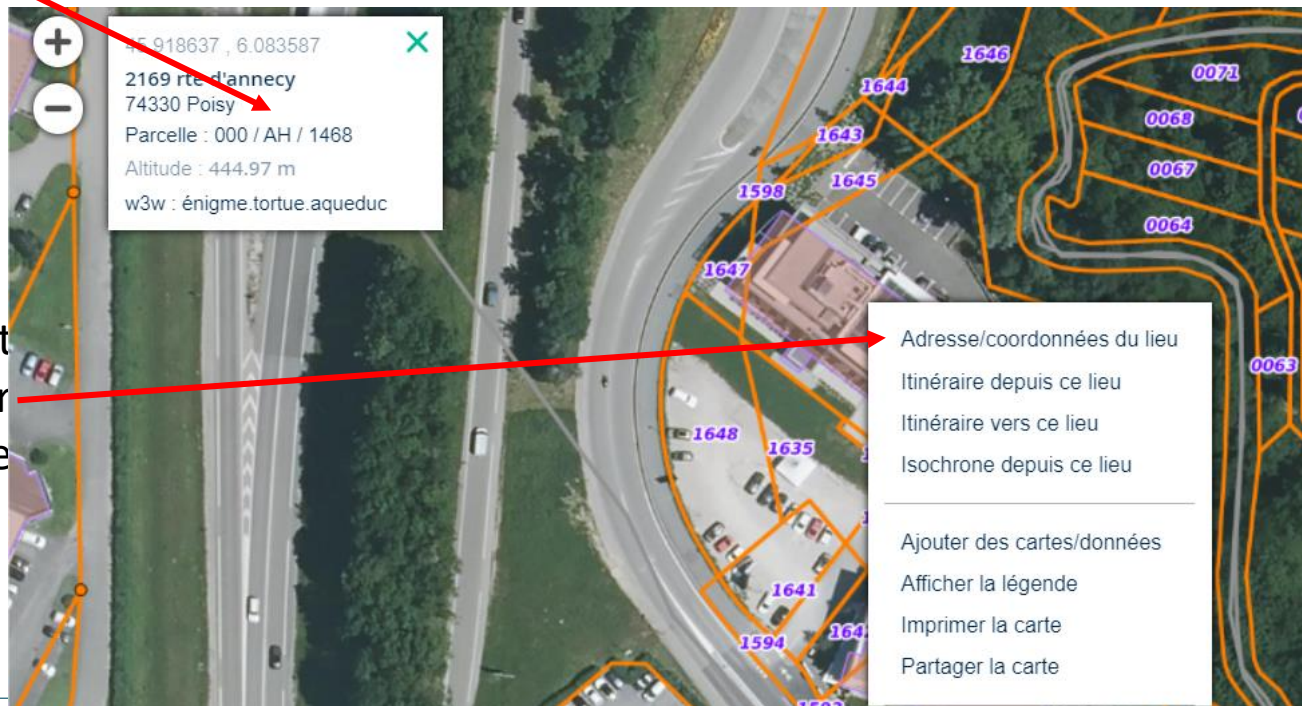
Préfixe *	Section *	N° parcelle * 	Dénomination bâtiment * 	N° lot * 
<input type="text" value="000"/>	<input type="text" value="AH"/>	<input type="text" value="1468"/>	<input type="text" value="Nom du bâtiment"/>	<input type="text" value="0000"/>

Consulter la parcelle cadastrale sur [Géoportail](#) 

Si vous rencontrez des difficultés pour trouver les informations relatives à une parcelle cadastrale sur Géoportail, cliquez ici.

L'identifiant de l'établissement se retrouve sur le site Géoportail :

Clique droit sur le bâtiment et "Adresse/coordonnées du lieu" pour connaître le numéro de parcelle



Plateforme OPERAT – Déclaration consommations

1) Cliquer sur "Consommations et choisir "Déclaration des consommations"

ACCUEIL STRUCTURE EFA **CONSOMMATIONS** PARAMÉTRAGE CONTACT RESSOURCES FAQ

● Entité fonctionnelle — ● Activité — ● Consommations d'énergie — ● Ajustement climatique — ● Volume de l'activité — ● Synthèse

Ce parcours vous permet d'effectuer vos déclarations de consommations annuelles.

Attention : Pour pouvoir déclarer les consommations sur l'année 2020, il est nécessaire d'effectuer au préalable la déclaration des consommations pour 2021.

Pour pouvoir déclarer les consommations de référence sur une année entre 2010-2019, il est nécessaire d'effectuer au préalable la déclaration des consommations pour 2021 et 2020.

Sélectionnez l'année de consommation *

2) Choisir l'année à compléter (2021, 2020 puis année de référence)

Sélectionnez l'entité fonctionnelle sur laquelle vous souhaitez effectuer une déclaration de consommations, en cliquant sur une ligne dans le tableau ci-dessous. *

Ce tableau comporte tous les établissements qui ont fait l'objet d'une déclaration d'Entité Fonctionnelle Assujettie sur lesquels votre structure est identifiée comme partie prenante.

Filtres de recherche

Code postal

Commune

Appliquer

Réinitialiser

3) Choisir l'entité fonctionnelle à compléter

Référence
OPERAT ↕

EFA
ID occupant ↕

Adresse EFA ↕

Ma qualité

Propriétaire principal ↕

Déclaration de
consommations

Plateforme OPERAT – Déclaration consommations

Ajouter les différentes catégories d'activités

● Entité fonctionnelle ● **Activité** ● Consommations d'énergie ● Ajustement climatique ● Volume de l'activité ● Synthèse

Définissez les sous-catégories d'activité associées à votre Entité Fonctionnelle Assujettie en cliquant sur le bouton « Ajouter une sous-catégorie »

Vous avez également la possibilité de définir sa catégorie d'activité principale.

[Ajouter une sous-catégorie](#)

Catégorie d'activité ^	Sous-catégorie d'activité	Surface de plancher (en m²) ^	Début d'activité	Fin d'activité	Chauffage	Refroidissement	Logistique de froid	Froid commercial	Conservation de documents ou collections	Ac
------------------------	---------------------------	-------------------------------	------------------	----------------	-----------	-----------------	---------------------	------------------	--	----

Choisir dans les listes déroulantes les catégories et sous-catégorie d'activité et les surfaces correspondantes

Catégorie d'activité * ⓘ

Bureaux – Services Publics

Sous-catégorie d'activité *

Bureaux standards

Surface de plancher (en m²) *

400

Début d'activité * ⓘ

01/01/2021

Fin d'activité *

31/12/2021

- Chauffage
- Refroidissement
- Logistique de froid
- Froid commercial
- Conservation de documents ou collections

Indiquer si la zone est chauffée et/ou refroidie

Plateforme OPERAT – Déclaration consommations

Si présence de voitures électriques, et sous-comptage existant, retrancher les consommations correspondantes

Déclarer les consommations par énergie

En cas de système commun, répartition des consommations pour le bâtiment concerné
 En cas de locaux communs, répartition des consommations en fonction de la répartition des charges

Type d'énergie	Consommations individuelles de l'entité fonctionnelle ⓘ	Consommations réparties bénéficiant à l'entité fonctionnelle ⓘ	Consommations des espaces communs affectées au tantième ⓘ	Conversion PCI (en kWh)	Consommations récupérées auprès des GRD (en kWh)
Electricité (kWh) - Hors IRVE sous-comptée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	0 ⓘ
Gaz naturel – réseaux (kWh)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	
Gaz naturel liquéfié (kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	
Gaz propane (kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	
Gaz propane (m3)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	
Gaz butane (kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	
Gaz butane (m3)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	
Fioul domestique (l)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	
Charbon – agglomérés et briquettes (kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	

Plateforme OPERAT – Déclaration consommations

Si présence de voitures électriques, et sous-comptage existant, entrer les données de consommations

Consommation énergétique des installations de recharge des véhicules électriques (IRVE)

Les consommations d'électricité des IRVE ne sont pas concernées par Eco Energie Tertiaire. Cependant, ces consommations ne peuvent être déduites des consommations de l'entité fonctionnelle uniquement si un sous-comptage spécifique existe.

- Vous ne disposez pas d'un sous-comptage dédié aux IRVE : La déclaration de consommation dans le champ « Electricité (kWh) – Hors IRVE sous-comptée » doit intégrer les consommations des IRVE.
- Vous disposez d'un sous-comptage dédié aux IRVE : Les consommations de vos IRVE ne doivent pas être intégrées au champ « Electricité (kWh) – Hors IRVE sous-comptée » dans le tableau ci-dessus. Si vous le souhaitez, vous pouvez renseigner les informations relatives aux IRVE dans les champs ci-dessous. Ces données (facultatives) seront utilisées à des fins statistiques :

Electricité (kWh) - IRVE sous-comptée

Nombre de bornes

Plateforme OPERAT – Déclaration consommations

Choisir la station météorologique en fonction de l'altitude :

Annecy –Meythet : altitude inférieure à 800m

Evian : altitude de 800m à 1 200m

Le Plenay : altitude supérieure à 1 200m

Entité fonctionnelle — Activité — Consommations d'énergie — **Ajustement climatique** — Volume de l'activité — Synthèse

Zone climatique et altitude

Sélectionnez la station météo la plus représentative du climat de votre entité fonctionnelle

Station météo de référence : ANNECY - MEYTHET (74)

Autre station météo

ANNECY - MEYTHET (74) × ▲

BOURG-SAINT-AURICE (73) ▲

CHAMBERY - AIX-LES-BAINS (73)

Dis HAUTELUCE - COL DES SAISIES (73) ées ? *

No ANNECY - MEYTHET (74) nues

EVIAN (74)

Les LE PLENAY (74)

son PARIS - MONTSOURIS (75)

Données

Zone climatique	H1c
Classe altitude	0 - 400 m ; 400 - 800 m

des consommations de votre entité fonctionnelle. Si les données de consommation sous-comptées ne chauffées et refroidies, à renseigner ci-dessous.

Plateforme OPERAT – Déclaration consommations

Disposez-vous des données de consommation de chauffage et de refroidissement sous comptées ? *

Non Oui

Méthode d'ajustement climatique des consommations
Consommations connues

Les données de consommation sont facultatives et servent à préciser l'ajustement climatique des consommations de votre entité fonctionnelle. Si les données de consommation sous-comptées ne sont pas connues, l'ajustement climatique des consommations est réalisé à partir des surfaces chauffées et refroidies, à renseigner ci-dessous.

Ambiance thermique des locaux

Renseignez les surfaces chauffées et refroidies de votre entité fonctionnelle (obligatoire)

Surface chauffée (en m²) *

Surface refroidie (en m²) *

Valeur théorique ⓘ

1161

Valeur théorique ⓘ

0

Sinon, vérifier les surfaces

Si sous-compteurs de chaleur ou de froid en place, compléter les données

Type d'énergie	Consommation chauffage sous-comptée	Conversion PCI chauffage (en kWh)	Consommation refroidissement sous-comptée	Conversion PCI refroidissement (en kWh)
Electricité (kWh) - Hors IRVE sous-comptée	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	0
Fioul domestique (l)	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	0
TOTAL		0		0

Plateforme OPERAT – Déclaration consommations

Vérifier les indicateurs d'intensité d'usage

● Entité fonctionnelle — ● Activité — ● Consommations d'énergie — ● Ajustement climatique — ● **Volume de l'activité** — ● Synthèse

Indicateur d'intensité d'usage *

Vous pouvez renseigner les indicateurs d'intensité d'usage dans le tableau ci-dessous. Ces indicateurs sont facultatifs et peuvent servir à la modulation des objectifs de votre entité fonctionnelle en fonction du volume de l'activité.

Attention : Certaines sous-catégories d'activités renseignées à l'étape « Activité » ne disposent pas encore d'indicateurs d'intensité d'usage définis dans les textes réglementaires. Ces indicateurs pourront être renseignés ultérieurement.

Activité	Indicateur d'intensité d'usage	Valeur étalon	Valeur réelle
Catégorie d'activité : Bureaux – Services Publics - Sous-catégorie d'activité : Bureaux standards ▼			
	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an)	3120	<input type="text" value="3120"/>
	Surface Plancher / poste de travail ou Surface Utile Brute (m ² /poste)	18	<input type="text" value="18"/>
	Taux d'occupation (%)	70	<input type="text" value="70"/>

[Étape précédente](#) [Enregistrer et passer à l'étape suivante](#) [Enregistrer et quitter la déclaration](#)

Valider la déclaration de consommation et réaliser celles de 2020 et de l'année de référence

Toute déclaration effectuée sur OPERAT peut être modifiée ultérieurement

Plateforme OPERAT – Import automatique de données

Si la collectivité le souhaite, l'ADEME peut automatiquement récupérer les consommations provenant d'Enedis ou de GrDF. Pour cela, la collectivité doit autoriser l'ADEME à récupérer les données :

Cliquer sur "Recherche d'une Entité Fonctionnelle Assujettie"

The screenshot shows the OPERAT platform interface. At the top, there is a navigation menu with the following items: ACCUEIL, STRUCTURE, EFA, CONSOMMATIONS, PARAMÉTRAGE, CONTACT, RESSOURCES, and FAQ. The 'EFA' menu is highlighted, and a dropdown menu is open, showing three options: 'Recherche d'une Entité Fonctionnelle Assujettie', 'Déclaration d'une Entité Fonctionnelle Assujettie', and 'Import d'Entités Fonctionnelles Assujetties'. A red arrow points to the first option. Below the menu, there is a search filter section with the following fields: 'Entité Fonctionnelle Assujettie (EFA)' (containing 'Raison sociale occupant'), 'Identifiant occupant' (containing 'Numéro SIRET, RNA, AUTRE'), 'Ma qualité' (a dropdown menu), and 'Identifiant import' (with an information icon). To the right of the search filters, there is a table titled 'Entité Fonctionnelle Assujettie (EFA)'. The table has the following columns: 'Référence OPERAT EFA', 'EFA ID occupant', 'Adresse EFA', 'Ma qualité', 'Propriétaire principal', 'Identifiant import EFA', and 'Actions'. A red arrow points to the 'Actions' column of the first row. The table contains one row of data: '2574000850...', 'SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE SAVOIE', '2107 RTE D'ANNECY 74330 POISY', 'Propriétaire occupant', 'SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE SAVOIE'. Below the table, there is a pagination bar showing 'Eléments par page : 10', 'Page : 1', and 'Nb. éléments : 1'. A red arrow points to the 'Actions' column of the first row.

Référence OPERAT EFA	EFA ID occupant	Adresse EFA	Ma qualité	Propriétaire principal	Identifiant import EFA	Actions
2574000850...	SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE SAVOIE 25740008500078	2107 RTE D'ANNECY 74330 POISY	Propriétaire occupant	SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE SAVOIE		

Consulter la fiche détaillée

Plateforme OPERAT – Import automatique de données

1) Cliquer sur "Compteur d'énergie"

- Synthèse
- Assujettis
- Prestataires mandatés
- Compteurs d'énergie**

Fiche détaillée de l'entité fonctionnelle

Liste des compteurs

Veuillez vous assurer que les consommations comptées par les PRM / PCE que vous ajoutez correspondent exclusivement à l'entité fonctionnelle assujettie que vous avez déclarée. Dans le cas contraire, la remontée des données de consommations ne sera pas pertinente.
Une fois que les compteurs ont été renseignés et que l'autorisation expresse a été accordée pour ces derniers, le résultat de la remontée de données des consommations sera visible quelques semaines plus tard à l'étape 3 « Consommations d'énergie » de la déclaration des consommations annuelles de cette entité fonctionnelle.

[Ajouter un compteur](#)

2) Ajouter un compteur

Ajouter un compteur

N° PRM-PCE *

Type d'énergie *

Gestionnaire de Réseau de Distribution *

Annuler

Confirmer

3) Compléter les données (le PRM ou PCE se trouve sur les factures énergétiques)

4) Télécharger et signer les autorisations express Enedis et GrdF

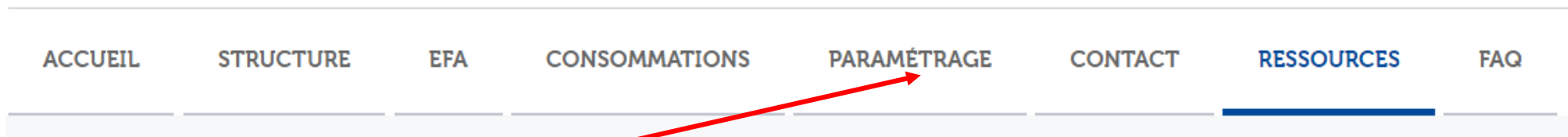
[Autorisation expresse Enedis](#) | [Autorisation expresse GRDF](#)

GRD	Date de début de l'autorisation expresse	Date de fin de l'autorisation expresse	Actions
-----	--	--	---------

Aucun élément trouvé

Plateforme OPERAT – Import automatique de données

Afin de créer rapidement des patrimoines importants, il est possible d'importer en masse les données



1) Aller dans la section "Ressources" puis faire défiler la page jusqu'à la section "Import CSV"

2) Choisir le fichier correspondant aux données à importer :

3) Remplir le fichier avec les données demandées

Fichier Excel permettant l'importation en masse des comptes utilisateur

Fichier explicatif de l'import des comptes utilisateur

Fichier explicatif de l'import des entités fonctionnelles

Fichier Excel permettant l'importation en masse des entités fonctionnelles

Fichier explicatif de l'import des consommations

Fichier Excel permettant l'importation en masse des consommations

Imports CSV

↓ [Description - Import CSV COMPTES UTILISATEURS - V4.4](#)

↓ [Outils - CSV Utilisateurs - V4.4](#)

↓ [Description - Import CSV ENTITES FONCTIONNELLES ASSUJETTIES \(EFA\) - V4.4](#)

↓ [Outils - CSV Entités Fonctionnelles Assujetties \(EFA\) - V4.4](#)

↓ [Description - Import CSV CONSOMMATIONS - V4.4](#)

↓ [Outils - CSV Consommations - V4.4](#)

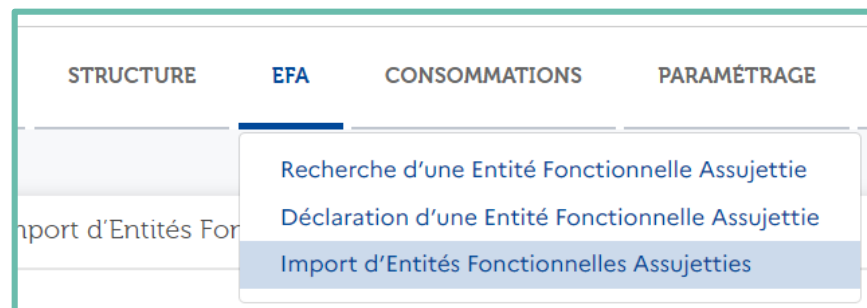
Plateforme OPERAT – Import automatique de données

4) Choisir l'onglet correspondant aux données à importer

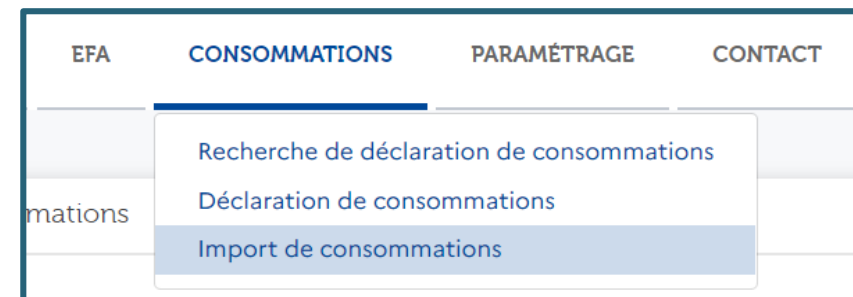
Import comptes utilisateurs



Import Entités Fonctionnelles



Import consommations



Afin de procéder à la création de nouveaux comptes utilisateurs, vous devez sélectionner un fichier de données.

Attention, votre fichier ne doit pas excéder 5Mo.

Vous pouvez télécharger le fichier d'import [ici](#).

5) Importer le fichier

Pour ne pas perturber le fonctionnement de la plateforme, le traitement d'import a lieu dans la nuit. Le résultat est disponible le lendemain.

Importer des comptes
utilisateurs

Choisir un fichier

Parcourir

Confirmer l'import



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7. Ressources et contacts

17 mai 2022



Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

Ressources et contacts

- FAQ de la Plate-forme OPERAT : <https://operat.ademe.fr/#/public/faq>
- Note de présentation du Ministère de la Transition Energétique sur le site de la DDT 74 : https://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/37823/221135/file/20064_EcoEnergieTertiaire-4pages.pdf
- Note de présentation du Syane : https://www.syane.fr/module/00003/1/data/Files/20220505_Syane_Note_Diagnostif_Eco-Energie_Tertiaire.pdf
- Contact DDT 74 : ddt-info-techniques-batiment@haute-savoie.gouv.fr
- Contact Syane (pour les communes adhérentes au service de Conseil Energie) : conseillerenergie@syane.fr



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

8. Questions / Réponses

17 mai 2022



Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention

17 mai 2022



Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE